



COMMUNE D'AUMESSAS

Parcelles agricoles pour maraîchage en agroforesterie, Bail à clauses environnementales.

Publiée le : 01/01/2024

Publiée par : Clémentine ROMEO et Paul REMISE (propriétaires), Mairie d'Aumessas (partenaire).

Adresse du terrain : lieu-dit « les PLANQUES » 30770, AUMESSAS

Surface : la Parcelle C 170 de 4557m² et C 216 de 5220 m² à 450 m d'altitude, au total 9782m².

Mode de session : bail à clauses environnementales agricole.

Système de production en place : Parcelle C 216, terrain en friche, sur une grande partie des frênes de 10 ans, travaux de remise en état à prévoir par le preneur. Parcelle C 170 entretenue.

Système de production possible : maraîchage en agroforesterie. Le propriétaire de la parcelle C 170 projette de planter des arbres fruitiers en vue de créer avec le preneur un système agroforestier, la gestion des arbres et la production serait à partager avec le propriétaire (agriculteur installé sur la commune). Travail du sol en traction animale souhaité, le propriétaire dispose d'un mulet dressé à ce travail. Sur la parcelle C 216 activité autonome du preneur mais à établir en cohérence et dialogue avec celle de la C 170

Certification des terres : Agriculture Biologique par ECOCERT pour la C170. A faire pour la C216.

Nature du terrain : Terrain proche de la rivière, irrigable par gravité : prélèvement dans la rivière en amont Autorisation de prélèvement par « droit d'eau ». Accessible en véhicule.

Bâtiment agricole : non.

Habitation : En plus des terrains, proposition de location d'un appartement de 30m² meublé au sein du village. Loyer de 300€/mois. Disponible à partir du 1er septembre 2024.

Description du projet : La commune d'Aumessas souhaite encourager l'installation d'agriculteurs sur son territoire en partenariat avec des propriétaires privés. Les propriétaires souhaitent proposer ces parcelles à un porteur de projet en maraîchage et arboriculture.



COMMUNE D'AUMESSAS

Annonces : propriétaires souhaitant encourager l'agriculture paysanne. Amoureux de la nature et engagés en faveur d'une alimentation saine et locale, ils souhaitent une installation respectueuse de l'environnement, en mode biologique obligatoirement.

Coordonnées et moyen de contact :

Envoyer projet d'installation, CV par mail à l'adresse : agriculture@aumessas.fr